



**Arrêté municipal portant délégation de fonction et signature
à un fonctionnaire titulaire de la Commune
Mme Catherine LHOSTIS épouse CONQ**

N° ARR2020-014

Le Maire,

Vu le Décret n° 2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'Etat-Civil ;

Vu l'article R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté municipal en date du 14 juin 2017 nommant Madame CONQ Catherine en qualité d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, dans les fonctions d'agent permanent ;

ARRÊTE

Article 1er : Mme Catherine LHOSTIS épouse CONQ, née le 19 février 1968 à Saint-Renan (Finistère), fonctionnaire territorial à PORSPODER, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité, pour toutes les fonctions d'officier d'état civil, à l'exception de celles prévues par l'article 75 du Code Civil.

Les actes dressés dans le cadre des fonctions ainsi déléguées comportent la seule signature du fonctionnaire ainsi délégué.

Article 2nd : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et transmis au contrôle de légalité et au Procureur près le tribunal de Grande Instance de Brest.

Fait à PORSPODER, le 11 juin 2020

Le Maire,
Yves ROBIN



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 11.06.2020

Signature de l'agent :